

GYB29 – Evolution de la maturité gymnasiale

Groupe thématique 2 : Interdisciplinarité

« Lister les éléments déjà mis en place dans le domaine de l'interdisciplinarité et réflexion sur d'autres formats de cours utiles à la mise en place de projets interdisciplinaires au GYB, mis en perspective du chiffre de 3% réglementaire et propositions nécessaires à l'implémentation de l'interdisciplinarité à l'école de maturité »

- Contexte : La majorité des tâches au sein de la société nécessitent de mobiliser du savoir et du savoir-faire de différentes disciplines. Aucune de ces tâches ne peut être monodisciplinaire. Dès lors, les exigences fixées par le Plan d'études cadre du 20 juin 2024 demandent l'acquisition de compétences transversales d'une part, et l'implémentation, en plus d'un savoir disciplinaire, de compétences liées à certains domaines transversaux, reprises par le Plan d'études cadre des écoles de maturité gymnasiale (juin 2024). Avec cet objectif, le PEC insiste sur la nécessité pour nos étudiantes et étudiants d'établir des liens entre les différents concepts disciplinaires, de les comparer, voire de les confronter. Un chiffre de 3% de l'enseignement doit désormais être consacré à ce type d'enseignement interdisciplinaire.
- Constat : L'organisation de l'école de maturité repose principalement sur une organisation disciplinaire, en formant la structure primaire de notre enseignement. Il est évident qu'une partie de l'enseignement restera sous cette forme, même avec le nouveau règlement. En revanche, il est désormais important de consacrer une partie de l'enseignement à la mise en projets de nos élèves, notamment sous l'angle interdisciplinaire afin de permettre aux élèves d'établir des liens interdisciplinaires. Il semble évident que nous nous trouvons dans l'impossibilité de répondre complètement aux exigences du PEC avec l'organisation actuelle de notre école.
- Mandat : Analyse de la situation actuelle en termes d'interdisciplinarité et compatibilité avec les exigences du PEC. Réflexion, analyse et propositions sur les possibilités d'un enseignement orienté vers une mise en projets interdisciplinaires de nos élèves. **Le point 2.6 du PEC** permet de saisir le cadre nécessaire à cette mise en œuvre.
- Mise en œuvre : Le groupe thématique est formé de 3 à 5 enseignantes et enseignants, sur base volontaire.
- Livrable : un rapport de l'analyse et de propositions concrètes de mise en œuvre seront délivrés au plus tard le 5 juin 2026